



FFRXIII Administration
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne



04 68 77 32 29
direction.administrative@ffr13.fr

FFRXIII Paris
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris



01 75 44 97 57
01 48 00 07 02
contact@ffr13.fr

N°206/FA/MG/2019

Paris, le 12 octobre 2018

Compte rendu du Comité Directeur

du 15 septembre 2018 de 9h30 à 17h30 à CARCASSONNE

Présents : Marc Palanques, Christophe Ruidavets, Jacques Jorda, Romain Bouniol, Georges Raillon, Philippe Arcens, Xavier Vasson, Daniel Guinguet, Jérôme Rougé, Fabienne Albert, Marie Maignot, Nadine Escande, Eric Vergniol, Xavier Fabre, Vincent Blériot,

Excusés : Mathieu Khédimi a donné procuration à Jérôme Rougé, Jean-Christophe Vergeynst a donné procuration à Jacques Jorda. Valérie Dumontet a donné procuration à Fabienne Albert.

Régis Osmont, Laurent Moreno et Christian Valéro n'ont pas donné de procuration.

Absents : Delphine Lacoste

Secrétariat de séance : Anne Lheuillet.

1/ Vote des Règlements Généraux saison 2018-2019 (V. Blériot, M. Gestède, R. Bouniol)

La Secrétaire Générale Fabienne Albert rappelle que les règlements généraux ont été le fruit de plusieurs réunions de travail ouvertes aux membres des clubs, comités, ligues, arbitres, délégués et cadres techniques.

Le juriste Maxime Gestède revient sur les articles sur lesquels certains membres du CODIR voulaient des précisions ou explications.

Les membres présents échangent sur la formulation de certains articles, les corrections sont faites simultanément par le juriste.

Concernant les mutations, cette année rien ne change mais les clubs seront avertis très tôt des nouvelles modalités de transferts de joueurs pour la saison 2019-2020.

Les membres votent à l'unanimité les nouveaux règlements généraux qui seront diffusés à toutes les entités de la Fédération dans la semaine qui suit.

2/ Intervention de l'avocat Me Broc concernant l'acquisition du terrain du centre de formation

Retour de la part de Me Broc sur l'implantation du centre d'entraînement de la Fédération sur la commune d'Alzonne.

Le travail a consisté à monter le projet et en étudier la faisabilité.



FFRXIII Administration
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne



04 68 77 32 29
direction.administrative@ffr13.fr

FFRXIII Paris
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris



01 75 44 97 57
01 48 00 07 02
contact@ffr13.fr

Le souci était de faire en sorte que le cout pour la FFR 13 soit le plus minime possible.

Il n'était pas possible d'envisager la session du terrain gratuitement d'une collectivité publique à une personne privée.

Le projet envisagé comprend donc un contrat de cession du terrain et un autre contrat de réalisation par la commune à ses frais d'un parking.

Le montage contractuel qui concerne un terrain de 6,5 hectares (centre d'entraînement) s'élève à 329 000 €. Il s'agit d'un précontrat, contrat de réservation.

A côté de cette promesse de vente, un protocole d'accord sera signé entre la commune et la collectivité communale pour que la commune réalise un parking (3800 m²) à ses frais qu'elle mettra à disposition de la FFR XIII.

Me Broc confirme, preuve à l'appui que ce terrain n'est pas au sein de la zone du PPRI (zone inondable). Une nouvelle promesse synallagmitique sera rédigé précisant ce point. Un plan précisant les risques d'inondation sur les terrains de la commune d'Alzonne sera également joint en pièce annexe.

Concernant le projet, Le Président rencontre le 25 septembre un architecte potentiel pour instruire le dossier.

3/ Point sur les CO ligues et comités (Emmanuel FAUVEL)

Le but de la mise en place des conventions d'objectifs est d'utiliser la réversion des licences à des actions de terrain bien précises.

La première démarche à consister à établir des diagnostics de chaque territoire auprès des Ligues et comités.

L'idée est de fidéliser nos licenciés actuels et de recruter de nouvelles personnes joueurs, dirigeants et bénévoles.

Après analyse de l'état des lieux, de chaque territoire, des axes et des actions de travail, ont été établies conjointement avec les différents élus des Ligues et Comités afin de rédiger des conventions territoriales personnalisées.

Emmanuel Fauvel, cadre technique référent de ce projet, présente à titre d'exemple deux conventions qui concernent des territoires bien distincts n'ayant pas les mêmes besoins.

Une nouveauté est cependant commune à chaque convention : le baby XIII qui concerne l'encadrement des enfants de 4 ans et la formation XIII technique (formation des éducateurs et plateaux pour les joueurs).

Le total de toutes les conventions 186 364 € pour la FFR XIII.

Le Président et le comité directeur salue le travail fourni par Emmanuel Fauvel, cadre technique en charge du dossier.



FFRXIII Administration
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne



04 68 77 32 29
direction.administrative@ffr13.fr

FFRXIII Paris
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris



01 75 44 97 57
01 48 00 07 02
contact@ffr13.fr

4/ Problème des joueurs des pôles en situation d'impayés. (Marie Maignot)

Certains joueurs en pôle se retrouvent dans l'incapacité de payer.

Certains dossiers de surendettement arrivent à la Fédération.

Le problème rencontré est que certaines familles ne répondent même pas aux sollicitations des ligues ou à celle de la Fédération. Il est dans ce cas impossible d'envisager d'aider les familles dans la mesure où aucun contact ne peut être établi.

Les membres présents du CODIR décident de mettre la priorité à la recherche d'une solution avec les familles concernées quand celles-ci répondent. En l'absence de réponse de la part des parents, le joueur sera interdit de jouer jusqu'à ce que la famille veuille bien prendre contact avec l'organe auprès duquel elle est débitrice.

5/ Problème des clubs débiteurs auprès des ligues. (Fabienne Albert)

Lors des rencontres pour les conventions d'objectifs avec les ligues et comités, ceux-ci ont fait remonter que certains clubs ou comités étaient débiteurs et qu'ils ne payaient jamais.

Un courrier fédéral a été envoyé aux clubs et comités afin de leur demander de régler leur dette sous peine de ne pas pouvoir valider les licences de leurs joueurs pour la saison à venir.

Il est évident que des facilités de paiements seront mises en place par les organes décentralisés comme le fait la Fédération.

6/ Point sur les décisions de la CSA (V. Blériot, M. Gestède, R. Bouniol)

La Commission Supérieure d'Appel avait invalidé la décision de la commission de la LER concernant la ½ finale qui avait opposé St Estève XIII Catalan à Avignon.

La LER avait invalidé le résultat du match et accepté la réclamation d'Avignon qui a joué et remporté la finale du championnat de France contre Limoux à Albi.

St Estève XIII Catalan avait fait appel auprès de la CSA qui avait invalidé cette décision.

Avignon avait alors saisi le CNOSF. Le juriste Maxime Gestède a assisté à la conciliation.

Le conciliateur rendra sa décision dans les prochains jours.

7/ Mise en conformité des clubs français évoluant dans les championnats étrangers (V. Blériot, M. Gestède, R. Bouniol)

Le sujet a été abordé afin d'ouvrir le débat sur la spécificité du rugby à XIII : des clubs français participent à des championnats étrangers. Ce sujet n'a pas donné lieu à un vote de la part du Comité Directeur.

8/ Le logiciel Tech XIII (Marc Palanques)



FFRXIII Administration
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne



04 68 77 32 29
direction.administrative@ffr13.fr

FFRXIII Paris
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris



01 75 44 97 57
01 48 00 07 02
contact@ffr13.fr

Le Président fait l'état des lieux de l'utilisation de TECH XIII par les clubs.

La FFR XIII paye 25 920 € TTC pour que les 20 équipes d'élite 1 & 2 puissent se servir des deux logiciels de TECH XIII permettant à la fois les envois des vidéos et du séquençage des matchs :

- Licence Réf : EXCH-AM (envoi des vidéos) au prix de 396 € TTC/An. Soit $396 \text{ €} \times 20 = 7\,920 \text{ €}$
- Licence Réf DUAXV-PROAM (séquençage) au prix de 900 € TTC/An. Soit $900 \text{ €} \times 20 = 18\,000 \text{ €}$

Cela étant établi, il apparaît que seuls 2 clubs d'Elite 2 utilisent (de temps en temps) le logiciel de séquençage, alors que ce dernier représente un investissement pour la seule Elite 2 de 9000 €/An. Tenant compte des deux clubs qui utilisent ce logiciel, La FFR XIII finance inutilement la somme de $900 \text{ €} \times 8 = 7\,200 \text{ €}$ TTC

Concernant l'Elite 1 et à l'inverse de l'Elite 2, seul deux clubs n'utilisent pas le logiciel permettant le séquençage, soit une perte supplémentaire de 1 800 €

Au final, la Fédération finance donc inutilement la somme de 9 000 €.

Il est à préciser que toutes ces statistiques d'utilisation ont été communiquées par la société TECHSPORT elle-même.

Devant cette situation inacceptable, le CODIR a validé l'envoi d'un courrier aux clubs d'Elite 1 et 2 pour les informer d'une nouvelle procédure leur permettant de pouvoir bénéficier gratuitement du logiciel de séquençage des matchs.

Une mise à disposition gratuite est mise en place jusqu'au 31 octobre 2018, au terme de laquelle les clubs qui souhaiteront continuer à utiliser ce logiciel devront envoyer à la Fédération un chèque de caution d'un montant de 900 €.

En cas de non-utilisation à hauteur minimum de 80% au cours de la saison 2018/2019, les chèques de caution des clubs concernés seront encaissés.

La teneur du courrier validé à l'unanimité par le CODIR.

9/ Uniformisation des Règlements Financiers des ligues et comités par la FFR XIII en fonction de leurs engagements. (Marie Maignot)

Le constat est fait d'une réelle disparité des règlements financiers des ligues et des comités, les tarifs appliqués sont parfois même plus chers que ceux de la Fédération. Il paraît urgent de travailler à une réelle harmonisation de ces règlements financiers des différents comités et ligues sur le territoire pour la saison 2019-2020. Une enquête va être lancée auprès de ces organes décentralisés afin de faire le diagnostic de la situation pour pouvoir travailler à une harmonisation nationale de ces règlements.

10/ Décision des villes des finales (Xavier Vasson)



FFRXIII Administration
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne



04 68 77 32 29
direction.administrative@ffr13.fr

FFRXIII Paris
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris



01 75 44 97 57
01 48 00 07 02
contact@ffr13.fr

Mr Vasson et Mr Guinguet font le point sur les dates connues.

Il va falloir se positionner très rapidement sur les modalités d'organisation des phases finales.

Le constat a été fait que les phases finales ayant remporté le plus de succès ont été celles où les catégories cadet ou minimes jouaient en ouverture.

L'appel à candidature pour l'organisation des différents événements sera lancé rapidement, dès que les cahiers des charges seront finalisés.

Une présentation plus précise sera préparée pour le CODIR prévu le 6 octobre 2018.

11/ Intervention du département médical (Xavier Fabre)

Le docteur Xavier Fabre a présenté au Congrès le projet de sécurité autour des stades.

Il a été décidé de diffuser le projet dès cette année de façon à ce que les clubs puissent anticiper. En effet, tous les clubs dès la saison 2019-2020, à tous les niveaux de compétitions et d'âge que ce soit, devront avoir un matériel de secours à disposition.

Il est également étudié une délégation de compétences à un infirmier ou une infirmière qui remplacerait l'obligation d'un médecin sur le bord du terrain. Ces infirmiers ou infirmières devront répondre à des critères bien précis que les membres de la commission médicale sont entrain d'étudier.

12/ Intervention haut niveau :

Retour sur **l'équipe de France U16** : deux victoires sur l'équipe nationale d'Angleterre. Félicitations aux joueurs et staffs.

Retour sur la **coupe d'Europe de l'équipe de France U19 en Serbie** : Messieurs Guinguet et Vasson, les deux élus référents de cette équipe présents sur la compétition, félicitent le staff et les joueurs qui ont réussi à remporter la coupe d'Europe malgré les turpitudes extérieures qui ont agité l'équipe.

Challenge Cup : Le président de la Fédération et son comité directeur renouvellent leurs félicitations aux Dragons Catalans pour leur victoire en Challenge Cup.

Présentation des **matches internationaux** :

* le 7 octobre 2018 à Belgrade : Serbie / France (séniors)

* le 17 octobre 2018 : Angleterre/France (séniors)

* le 27 octobre 2018 à Carcassonne : France / Angleterre (féminines) en ouverture de France / Pays de Galles (séniors)

* Le weekend du 3 ou 4 novembre 2018 à Dublin : Irlande / France (séniors).



FFRXIII Administration
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne



04 68 77 32 29
direction.administrative@ffr13.fr

FFRXIII Paris
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris



01 75 44 97 57
01 48 00 07 02
contact@ffr13.fr

*le 10 novembre 2018 à Carcassonne : France / Italie (féminines) en ouverture de France / Ecosse (séniors)

***Matchs de Provinces d'origines à Limoux** : en ouverture les Féminines et en suivant les Séniors.

***Pôle France RH** : le CREPS de Toulouse représente un investissement financier non-négligeable pour à la Fédération. Cette année, seuls 20 élèves sont inscrits au CREPS contre 27 l'année dernière. Un cadre technique et deux préparateurs physiques assuraient le suivi des athlètes l'année dernière, soit 1 encadrant pour 9 sportifs.

Les deux contrats des préparateurs physiques s'arrêtent fin septembre. La question s'est posée de ne renouveler qu'un seul préparateur physique, d'autant que les aides d'état au financement de l'un des deux contrats de 1 123 €/mois s'arrête au 30 septembre entraînant ainsi une augmentation de la masse salariale de 49% pour un effectif en baisse de 26%.

La Fédération a reçu une pétition de certains parents ayant des enfants au pôle France suite à la réunion de rentrée organisée par Olivier Janzac pendant laquelle il a annoncé sans y être habilité les nouvelles mesures prises, à savoir la non-reconduction d'un des deux préparateurs physiques.

La Fédération avait préparé un courrier officiel d'information à l'attention des-familles afin de leur exposer et expliquer la situation.

Le CODIR regrettable fortement l'attitude de Mr Olivier Janzac qui a outrepassé ses fonctions.

Une lettre de mécontentement adressée à la DRJSCS et au ministère a été validée par la majorité des membres du CODIR présents.

13/ Avenir du siège Parisien présenté par Marc Palanques

A ce jour, les locaux sont vides.

Le siège a été estimé à 44 000 € / an en location.

Les membres du CODIR présents décident à l'unanimité de mettre en location le siège de Paris.

Le 27 octobre 2018, lors de l'AG financière, le maintien de l'adresse Parisienne du siège de la FFR XIII sera abordé avec les clubs.

Questions diverses :

***Planification des dates de réunion** : CODIR (le 6 octobre) et BE (le 13 octobre, le 15 décembre et le 26 janvier), le reste des dates sera fixé lors de ces prochaines réunions.

***AG financière** fixée le 27 octobre matin à Carcassonne 46 Route Minervoise.

***Le nouveau club de Carcassonne** a déposé les statuts, le récépissé a été envoyé à la Fédération.

Le 6 octobre, le CODIR décidera, après examen des garanties (financières et sportives) fournies par le nouveau club, de la demande du club de repartir en Elite 1.



FFRXIII Administration
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne



04 68 77 32 29
direction.administrative@ffr13.fr

FFRXIII Paris
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris



01 75 44 97 57
01 48 00 07 02
contact@ffr13.fr

***Dysfonctionnement de la Ligue Nouvelle Aquitaine, et des comités Gironde et Lot et Garonne :**
des courriers en recommandé sont partis de la Fédération pour demander les PV d'AG.

L'article 40 des Règlements Généraux donne la possibilité à la Fédération de reprendre la main sur ses organes déconcentrés pour organiser une Assemblée Générale électorale. Le CODIR décide à l'unanimité de faire appliquer l'art 40 des RG.

***Point sur la DTN :** le Président regrette le départ de Patrice Rodriguez. Trois candidats se sont présentés pour le remplacer. D'autres sont recus par le Ministère, l'embauche d'un nouveau DTN devrait intervenir courant octobre.

***Point sur les délégués** par Georges Raillon : le Président annonce que dans le cadre de la réforme de la Fédération, une application Web a été commandée concernant les feuilles de match.

Cette application en lien direct avec le logiciel des licences permettra la dématérialisation ainsi que l'envoi des feuilles de match immédiatement après le fin des rencontres auprès des clubs et des commissions concernés.

Cette application devrait être activée avant la fin décembre. L'ensemble des délégués seront dotés d'une tablette, afin de pouvoir saisir les feuilles de matchs et rapports en direct.

Mr Le Gueuziec a demandé d'avoir les nouveaux Règlements Généraux, les règlements disciplinaires, les nouvelles Instructions financières, les règles du jeu internationales, les règles du jeu pour les féminines.

Ils demandent à avoir un badge style accréditation et une tenue (au moins veste) dont ils financeraient une partie.

Le Président,

Marc PALANQUES

La Secrétaire Générale,

Fabienne ALBERT